



1100042902

DATE DEPOT : 2011-01-04

NUMERO DE DEPOT : 2011R000841

N° GESTION : 2011B00107

N° SIREN :

DENOMINATION : EVI EVANE TRAITEUR

ADRESSE : 20 rue Saint-Placide 75006 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/12/15

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE GERANT(S)

**EVI EVANE TRAITEUR**  
Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €  
Siège social : 20, rue Saint Placide 75006 Paris  
RCS Paris en cours d'attribution

PROCES - VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix,  
Le quinze décembre,  
A l'issue de la signature des statuts,

Les associés de la Société **Evi Evane Traiteur**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 euros, divisé en 800 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la Société.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Maria NIKOLAOU MILAKIS, à la demande des associées.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent la majorité des parts composant le capital social, à savoir :

<i>Associées</i>	<i>Parts</i>
- Madame Maria NIKOLAOU MILAKIS	408
- Madame Konstantina GRIGORIADIS	392
	-----
<b>TOTAL DES PARTS DES PRESENTS</b>	<b>800</b>

L'Assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Madame le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination de la Gérante,
- pouvoirs de la Gérante,
- pouvoirs pour formalités.

Puis, Madame le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

M N  
P

K.N.  
P

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale désigne, en qualité de Gérante, pour une durée illimitée :

**Madame Maria MILAKIS**

Née NIKOLAOU le 2 janvier 1966 à Kyrtoni Fthiotidos (Grèce)

De nationalité grecque

Demeurant 47, Avenue Charles Gide 94270 Le Kremlin Bicêtre

Mariée en Grèce sous le régime de la communauté avec Monsieur Iossif MILAKIS

Madame Maria NIKOLAOU MILAKIS, à ce intervenant, en acceptant le mandat qui vient de lui être confié, déclare ne tomber sous le coup d'aucune des causes d'incapacité, d'interdiction ou de cumul, prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confirme que la Gérante aura les pouvoirs prévus par la loi et par l'article 19 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

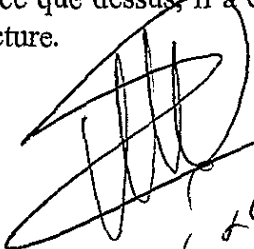
**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Gérant et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet de procéder à toutes les formalités légales de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.

  
Bon pour acceptation  
de fonction de  
gérante

